

NORME INTERNATIONALE

ISO 7165

Première édition
1999-12-01

AMENDEMENT 1
2004-05-01

Lutte contre l'incendie — Extincteurs portatifs — Performances et construction

AMENDEMENT 1: Classe F

*Fire fighting — Portable fire extinguishers — Performance and
construction*
iTeh STANDARD PREVIEW
AMENDMENT 1: Class F
(standards.iteh.ai)

[ISO 7165:1999/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004>



Numéro de référence
ISO 7165:1999/Amd.1:2004(F)

© ISO 2004

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7165:1999/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004>

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 7165:1999 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 21, *Équipement de protection et de lutte contre l'incendie*, sous-comité SC 2, *Extincteurs mobiles*.

[ISO 7165:1999/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7165:1999/Amd 1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004>

Lutte contre l'incendie — Extincteurs portatifs — Performances et construction

AMENDEMENT 1: Classe F

Pages 2 et 3, ajouter les termes et définitions suivants:

3.1.5

Classe F

feux se produisant sur des appareils de cuisson et impliquant des produits de cuisson inflammables (huiles et graisses d'origine animale ou végétale)

3.18

produits chimiques liquides

ils comprennent, entre autres, les solutions aqueuses d'acétate de potassium, de carbonate de potassium, de citrate de potassium ou bien des mélanges de ces trois produits

Page 4, remplacer l'Article 4 par l'article suivant:

4 Classifications des extincteurs

Les extincteurs doivent être classés en fonction du type d'agent extincteur qu'ils contiennent. À l'heure actuelle, les principaux types d'extincteurs sont les suivants:

- a) extincteurs à base d'eau;
- b) extincteurs à poudre;
- c) extincteurs à dioxyde de carbone;
- d) extincteurs à agent propre.

Les types indiqués ci-dessus peuvent être encore subdivisés: les extincteurs à base d'eau, par exemple, peuvent contenir de l'eau pure ou de l'eau avec des additifs tels que des agents mouillants, des produits augmentant la viscosité, des retardants, des émulseurs ou produits chimiques liquides, etc.

Page 5, ajouter le paragraphe suivant:

5.1.5 Agents à base d'eau

Lorsque l'agent extincteur a un pH supérieur à 9,5, une mise en garde doit figurer sur la plaque d'identification de l'extincteur (voir 10.2.2.2 du présent Amendement).

Page 18, ajouter le paragraphe suivant:

8.1.5 Classe F

Les extincteurs recommandés pour les foyers appartenant à la classe F doivent éteindre les foyers-types correspondants décrits en 8.7 et remplir les exigences de l'essai de projection décrit en 8.8. De plus, les extincteurs à produits chimiques liquides doivent remplir les exigences de 8.6.

Page 19, remplacer 8.2.4 par le paragraphe suivant:

8.2.4 Programme d'essai

Le programme de base des essais comporte une série de trois foyers. La classification: classe A, B ou F repose sur l'extinction de deux sur trois des foyers de même grandeur. L'efficacité de l'extincteur sur un foyer de classe D pour un métal ou une forme de métal donné est déterminée par l'extinction du premier foyer de la série ou, si celui-ci n'est pas éteint, par l'extinction des deuxième et troisième foyers-types.

Une série comprend la réalisation successive de foyers et aucun résultat, de quelque essai que ce soit, ne doit être négligé. Chaque série doit être achevée avant d'en commencer une autre. La série d'essais sur foyers de classes A, B et F est complète

- lorsque les trois essais sur foyers-types ont été réalisés, ou
- lorsque les deux premiers essais sur foyers ont réussi ou échoué.

La série d'essais sur foyers de la classe D est complète

- lorsque le premier essai est réussi, ou
- lorsque les essais sur le premier et le deuxième foyer ont échoué, ou
- lorsque les trois essais ont été réalisés.

Page 19 à nouveau, ajouter le paragraphe suivant, et renuméroter les paragraphes postérieurs:

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

8.2.2 Classe F

Toutes les flammes sont complètement éteintes. L'huile végétale ne doit pas reprendre feu

- pendant les 20 min qui suivent la décharge de l'extincteur, ou
- jusqu'à ce que la température soit tombée d'au moins 35 °C en dessous de la température d'auto-inflammation,

celle de ces deux solutions dont la durée est la plus élevée étant déterminante.

Page 29, ajouter les paragraphes suivants:

8.7 Foyer-type de classe F

8.7.1 Lieu

Effectuer les essais en intérieur, dans une pièce à l'abri des courants d'air et mesurant au moins (6 × 6) m, 4 m de haut et d'une température ambiante comprise entre 10 °C et 30 °C.

8.7.2 Construction

Les détails relatifs aux foyers de classe F sont donnés au Tableau 10, à la Figure 4 et à la Figure 5.

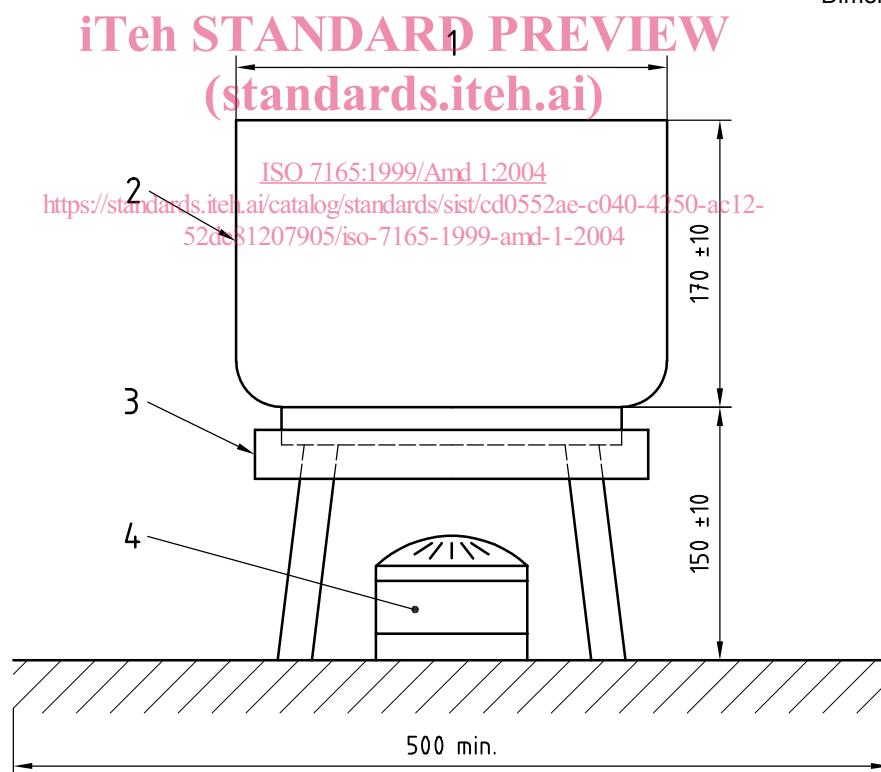
Pour les foyers de classe F, utiliser une série de bacs en tôles d'acier soudées (les dimensions figurent dans le Tableau 11 et les Figures 7 et 8). Les côtés des bacs doivent être verticaux. Leur base horizontale doit être de niveau par rapport au sol environnant.

Chaque foyer est identifié par un nombre suivi de la lettre F.

Tableau 10 — Classe de foyer et quantité d'agent pour les extincteurs de classe F

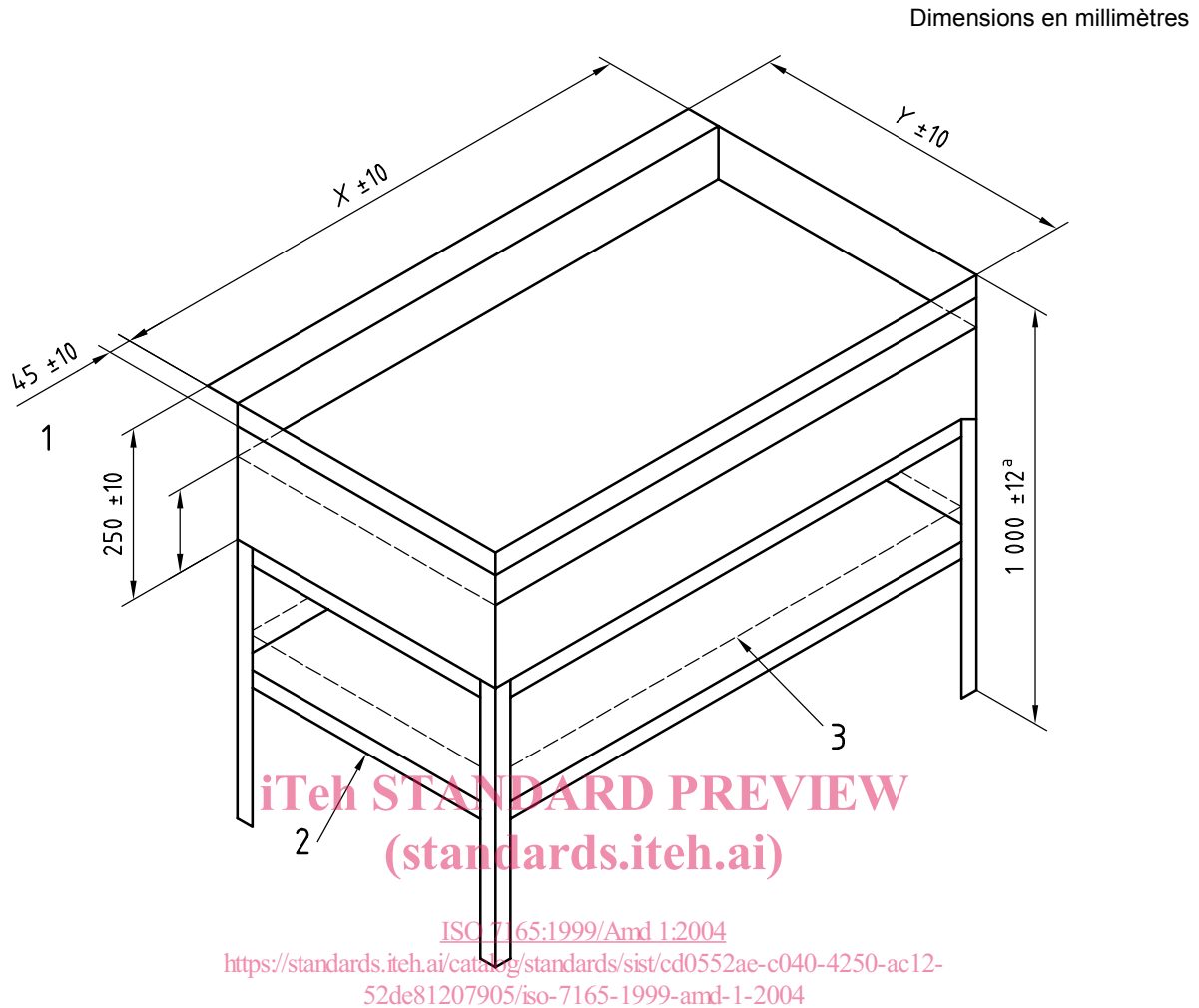
Classe	Volume d'huile de cuisine utilisé dans le foyer type litres	Appareillage d'essai mm	Quantité maximale d'agent litres ou kg
5F	5^{+1}_0	Type A Diamètre = 300	2
15F	15^{+1}_0	Type B $X = 448$ $Y = 224$	3
25F	25^{+1}_0	Type B $X = 578$ $Y = 289$	6
75F	75^{+1}_0	Type B $X = 1000$ $Y = 500$	9

Dimensions en millimètres

**Légende**

- 1 Diamètre du bac
- 2 Épaisseur nominale de la paroi: 2 mm
- 3 Collerette adaptée au brûleur
- 4 Brûleur

Figure 4 — Dimensions générales pour appareils d'essai de classe F — Appareils de type A pour foyers de classe 5F



Légende

- 1 Bord supérieur
- 2 Brûleurs à gaz fixés sur le bac (il est possible d'utiliser un système de cuisson électrique)
- 3 Colleterie destinée à contenir les flammes dans le cas d'un système de cuisson au gaz (pour empêcher toute inflammation accidentelle)

a Au niveau du sol.

Figure 5 — Dimensions générales pour appareils d'essai de classe F — Appareils de type B pour foyers de classes 15F, 25F et 75F

8.7.3 Combustible

Les essais relatifs aux foyers de classe F doivent être effectués en utilisant de l'huile végétale ayant une température d'auto-inflammation d'au moins 360 °C.

8.7.4 Mode opératoire

8.7.4.1 Réaliser les essais en intérieur. Chauffer l'huile dans le bac d'essai à l'aide d'un dispositif de chauffe adapté. Mesurer la température de l'huile à 25 mm en dessous de la surface du combustible et à une distance d'au moins 75 mm des parois du bac.

8.7.4.2 Chauffer le bac, non couvert, à l'aide d'une source de chaleur poussée à son maximum. La vitesse de montée en température de l'huile doit être de (5 ± 2) °C et notée pendant l'essai, entre le moment où l'huile atteint 260 °C et la fin de l'essai. Chauffer l'huile jusqu'à son auto-inflammation.

8.7.4.3 Lorsque l'auto-inflammation se produit, laisser le foyer brûler librement pendant 2 min. Couper la source d'énergie dès que l'auto-inflammation se produit. Après 2 min de combustion, décharger l'extincteur sur le bac de manière continue ou intermittente jusqu'à ce qu'il soit complètement vide. La distance séparant l'extincteur du bac doit être conforme aux spécifications du marquage de l'extincteur, mais la distance entre le diffuseur et le bac ne doit en aucun cas être inférieure à 1 m.

8.7.4.4 Utiliser du combustible frais pour chaque essai.

8.8 Essai de projection pour la classe F

8.8.1 Lieu

Effectuer les essais en intérieur, dans une pièce à l'abri des courants d'air et mesurant au moins (6 × 6) m, 4 m de haut et d'une température ambiante comprise entre 10 °C et 30 °C.

8.8.2 Construction

Les détails relatifs aux foyers de classe F sont donnés au Tableau 10, à la Figure 4 et à la Figure 5.

Pour les foyers de classe F, utiliser une série de bacs en tôles d'acier soudées. Les côtés des bacs doivent être verticaux. Leur base horizontale doit être de niveau par rapport au sol environnant.

Chaque foyer est identifié par un nombre suivi de la lettre F.

8.8.3 Combustible iTeh STANDARD PREVIEW

Les essais relatifs aux foyers de classe F doivent être effectués en utilisant de l'huile végétale ayant une température d'auto-inflammation d'au moins 360 °C.

8.8.4 Mode opératoire <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd0552ae-c040-4250-ac12-52de81207905/iso-7165-1999-amd-1-2004>

8.8.4.1 Chauffer le bac, non couvert, à l'aide d'une source de chaleur poussée à son maximum. La vitesse de montée en température de l'huile doit être de (5 ± 2) °C et notée pendant l'essai, entre le moment où l'huile atteint 260 °C et la fin de l'essai. Chauffer l'huile jusqu'à son auto-inflammation.

8.8.4.2 Lorsque l'auto-inflammation se produit, laisser le foyer brûler librement pendant 2 min. Couper la source d'énergie dès que l'auto-inflammation se produit. Après 2 min de combustion, décharger l'extincteur sur le bac de manière continue ou intermittente jusqu'à ce qu'il soit complètement vide. La distance séparant l'extincteur du bac doit être conforme aux spécifications du marquage de l'extincteur, mais la distance entre le diffuseur et le bac ne doit en aucun cas être inférieure à 1 m.

8.8.4.3 Utiliser du combustible frais pour chaque essai.

8.8.4.4 Deux essais doivent être effectués après avoir conditionné les extincteurs comme suit:

- Essai 1: l'extincteur doit être exposé au moins 18 h à la température de service maximale.
- Essai 2: l'extincteur doit être exposé au moins 18 h à la température de service minimale.

8.8.5 Détermination

Placer à l'avant et sur les côtés du bac d'essai rectangulaire, ou tout autour du bac d'essai cylindrique, une plaque métallique plane d'au moins 750 mm de large sur laquelle on aura placé une couche de poudre de bicarbonate de sodium de 2 mm d'épaisseur au maximum. Chauffer l'huile liquide dans le bac d'essai à l'aide de sa source de chaleur jusqu'à une température comprise entre 175 °C et 190 °C. Décharger chacun des extincteurs au maximum 5 min après les avoir retirés de leur conditionnement, le diffuseur étant maintenu à la distance spécifiée par le fabricant et indiquée sur la plaque de l'extincteur, mais dans tous les cas, à 2 m au maximum. Mesurer la distance entre le bord frontal du bac et le diffuseur.